

Urbanisme & Habitat

Affaire suivie par
Eldie WALTER
04.74.05.35.25
ads@c-or.fr

Monsieur Christian PRADEL
Maire
Mairie de Vindry-sur-Turdine
5 place Jean XXIII - Pontcharra-sur-Turdine
69490 VINDRY-SUR-TURDINE

Nos réf : ED/ADS-D21-2151

Tarare, le 15 juillet 2021

**Objet : Modification de droit commun n°6
du PLU de Les Olmes**

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité l'avis de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien dans le cadre de la modification de droit commun n°6 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Les Olmes.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une note comportant les remarques émises par les différents services de la COR concernant le projet de modification du PLU de votre commune.

Je vous laisse le soin d'en prendre connaissance.

Restant à votre écoute, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Patrice VERCHÈRE



Modification de droit commun n°6 du PLU de Les Olmes

Dans le projet de modification, l'article Ui2 est modifié pour la création de surfaces commerciales.

Il est indiqué dans le règlement modifié :

«sont autorisés - les commerces dans la limite de 250 m² de surface de plancher».

Le règlement initial prévoyait une surface de plancher de 150 m². Il semble que cette surface n'a pas été volontairement modifiée puisque la notion de 150 m² est bien reprise dans une phrase suivante.

Les autres modifications n'apportent pas d'observations particulières.